

Les **4 circuits** de cinéma itinérant
des Hauts-de-France représentent près de **200
points de projection** actifs agréés par le CNC.
Une centaine de communes supplémentaires
accueillent des séances ponctuelles.
Chaque année, **150 000 spectateurs**
des Hauts-de-France bénéficient de
2 500 séances de cinéma en salle et
d'**une centaine de projections en plein-air**,
grâce aux cinémas itinérants.

L'Association Régionale des Cinémas Itinérants des
Hauts-de-France réunit les 4 exploitants cinéma
des 5 départements.

Réservations et renseignements, devis et catalogue
de programmation auprès de la structure concernée :

POUR L'OISE :

Ciné Rural 60

14, rue Michel Gorin - 60000 Beauvais
03.44.48.37.30 - contact@cinerural60.com
www.cinerural60.com

POUR LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS :

Cinéligue - Hauts-de-France

104, rue de Cambrai - 59000 Lille
03.20.58.14.13 - contact@cineligue-hdf.org
www.cineligue-hdf.org

POUR L'AISNE ET LA SOMME :

Les cinémas itinérants FDMJC 02-80

28, rue du Cloître - 02000 Laon
03.23.26.34.50 - cinema@frmjc-picardie.com
<https://www.facebook.com/cinemaitinerant02/>
<https://www.facebook.com/cineenbalade80/>



Les cinémas itinérants Ciné rural 60, Cinéligue HDF et FDMJC 02-80 sont soutenus par :



LES 4 CINÉMAS ITINÉRANTS

DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES CINÉMAS
ITINÉRANTS DES HAUTS-DE-FRANCE

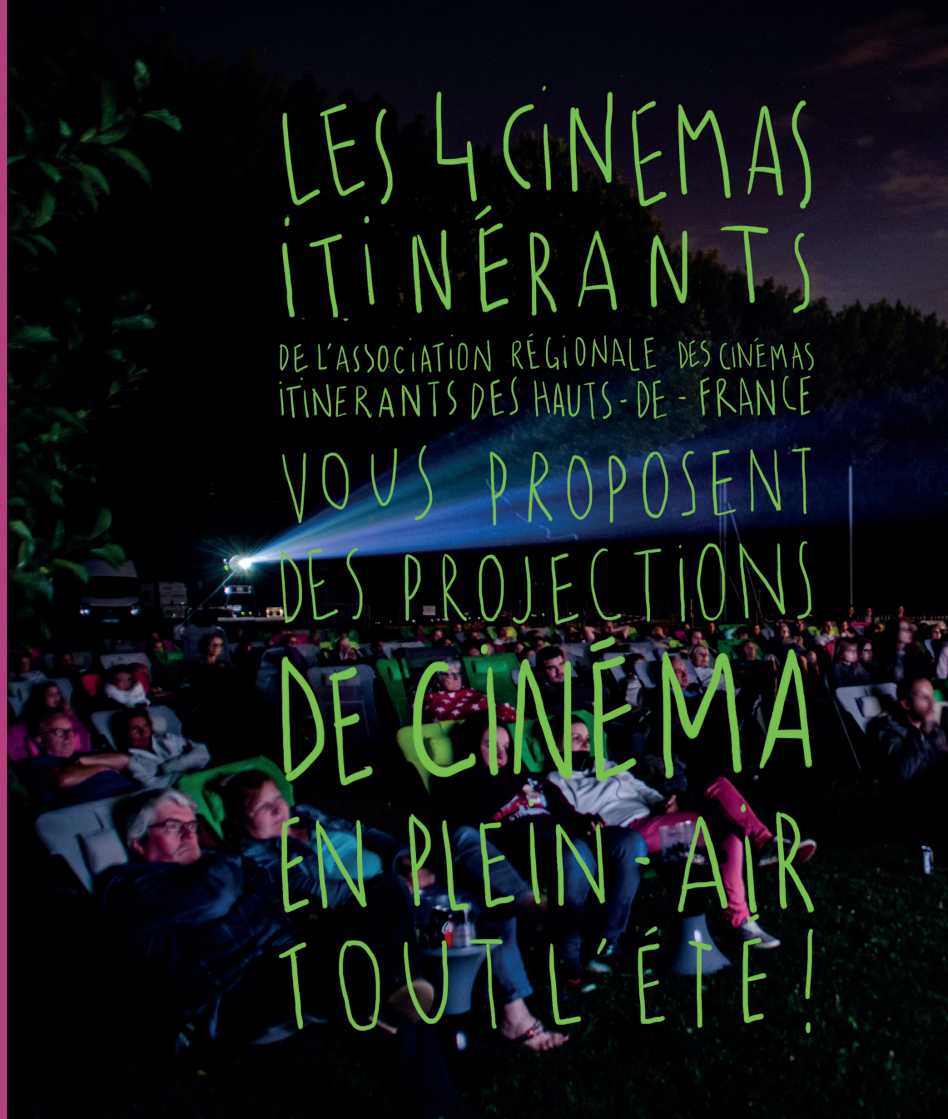
VOUS PROPOSENT

DES PROJECTIONS

DE CINÉMA

EN PLEIN-AIR

TOUT L'ÉTÉ !



EN ÉTÉ LE CINÉMA S'ORGANISE EN EXTÉRIEUR

Les cinémas itinérants des Hauts-de-France sortent leurs projecteurs cinéma numérique pour proposer aux habitants de la région des moments festifs, conviviaux, cinéphiles et inoubliables en plein air !

Conseils à la programmation et à la communication, catalogues de films sur différentes thématiques, idées d'animation en pré-séance, leurs équipes professionnelles sont à votre disposition pour réussir votre événement.

Les séances de cinéma en plein air sont soumises à l'autorisation du CNC et à une déclaration SACEM. Nous vous accompagnerons pour monter votre dossier de demande d'autorisation. Toute manifestation sur la voie publique doit être autorisée par le maire et le commissariat ou la gendarmerie doivent être informés. Des mesures de sécurité supplémentaires sont à prendre en compte depuis les attentats.

POUR LES SEANCES ORGANISEES PAR DES SALLES DE CINEMA OU DES COMMUNES AGREES PAR LE CNC:

Vous pouvez projeter des films de l'actualité et utiliser les affiches des distributeurs, à condition d'organiser un « transfert de billetterie » : la démarche peut être réalisée par votre cinéma itinérant partenaire.

POUR LES SEANCES SANS BILLETTERIE CNC :

Le film choisi doit avoir au moins un an à compter de sa date de sortie en salle. Vous ne pouvez pas utiliser les affiches des films, mais uniquement les images et photos libres de droit.

DES PROJECTIONS CLÉS EN MAIN

Choix de programmation, réservation des films, demandes d'autorisation, informations des spectateurs...

DES PROJECTIONS SUR MESURE

Vos informations locales, vos films d'entreprises, vos contenus de communication projetés sur grand écran.

12 PROJECTIONNISTES QUALIFIÉS ET EXPÉRIMENTÉS AVEC UN MATÉRIEL DE POINTE :

- Écrans gonflables, de 10 ou 13 mètres de base
- Projecteurs numériques D-cinéma 2K
- Son dolby 5.1
- 200 transats amenés sur votre site

Un projectionniste visitera avec vous le lieu choisi et la salle de repli prévue en cas d'intempéries et vous conseillera sur les aménagements techniques.



DÉBUT DE LA SÉANCE SELON LES DATES

16 juin - 15 juillet :

dès 22h30

16 juillet - 31 juillet

entre 22h15 et 22h30

1er août - 15 août :

entre 21h45 et 22h10

16 août - 31 août

entre 21h10 et 21h40

1er - 15 septembre

entre 20h45 et 21h00

La séance ne commencera qu'à la nuit tombée, des animations avant la projection peuvent être organisées : barbecue, food-truck, buvette, concert de groupes locaux...

Jouez la carte des associations de proximité !

POUR UNE BONNE COMMUNICATION :

- réalisez des affiches, des tracts d'informations
- prévenez les medias et créez un événement sur vos réseaux sociaux
- fléchez les parcours en couleur fluorescente
- demandez à votre mairie d'éteindre l'éclairage public
- conseillez à vos spectateurs de venir avec des pulls et des plaids, certaines soirées d'été sont fraîches !